Fédération CGT
de la Santé et de l'Action Sociale

Stéphanie RIST

Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
A l'attention de Madame MALEZIEU et Monsieur BOURDEAUD'HUY DGOS

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 4 novembre 2026

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour le **13 novembre 2026** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.

Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous, la CGT revendique :

- L'arrêt des limitations à l'accès 24h/24 aux urgences et du développement de prises en charge en mode dégradé aux urgences et ailleurs
- La suppression du forfait urgences pour les patients n'étant pas hospitalisé suite à leur passage aux urgences
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico sociaux et l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées
- La réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité en articulation autour des CHU afin de développer une activité de Médecine de Chirurgie, d'Obstétrique et d'Urgences couvrant les besoins
- L'équipement des hôpitaux de proximité de structures pour les personnes âgées et les aides à domicile intégrées dans les équipes pluridisciplinaires
- Pour la psychiatrie, le développement d'un réseau de structures spécifique et adaptée aux prises en charge aux bassins de population : un CMP, un CATTP, un hôpital de jour et 70 lits d'hospitalisation complète pour 70 000 habitants ;
- Pour la pédopsychiatrie : au moins 3 CMP, 2 CATTP, 2 hôpitaux de jour et 2 unités de 10 lits d'hospitalisation complète pour 200 000 habitants.
- La création de centres de santé publics en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de 1er recours et de prévention. Ils permettraient de regrouper, de coordonner pour un canton, une commune, l'ensemble des professionnels de santé et acteurs sociaux et d'adapter les prises en charge aux besoins de la population concernées
- Le développement d'un maillage de structures médico-sociales adaptées et publiques : EHPAD, MAS ; résidences, services de soins à domicile, accueil de jour
- Le développement d'un maillage de structures sociales publiques capable de répondre aux besoins des populations les plus précaires et de protéger l'enfance en danger
- La création d'un pôle public de santé permettant la maîtrise par l'État du prix d'achat des dispositifs et des équipements médicaux ainsi que des médicaments.

Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population, la CGT revendique :

- Le déblocage immédiat des 1,1 milliards d'euros mis en réserve dans le périmètre du Ministère de la Santé
- La réattribution immédiate des 6 milliards pris à la Sécurité Sociale pour renforcer le budget de guerre
- Le maintien et le renforcement de notre modèle social basé sur le principe : chacun reçoit selon ses besoins et paie selon ses moyens en pérennisant et développant le financement de la Sécurité sociale par des cotisations prélevées sur les salaires (salaire socialisé, suppression du bulletin de paie simplifié) et sur les revenus non salariaux (notamment les revenus financiers des entreprises) à un même taux, d'en finir avec le transfert vers l'impôt, notamment par le biais de la CSG avec l'objectif d'assurer le remboursement de tous les soins de la naissance à la mort à 100% et prenant en charge la dépendance.
- La suppression des exonérations de cotisations
- L'annulation immédiate de la dette des hôpitaux
- L'augmentation immédiate de 8% de l'ONDAM au minimum
- L'augmentation des budgets des établissements et un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires
- Des subventions d'investissements de l'Etat et des prêts de longue durée sans intérêts pour les établissements publics sanitaires, sociaux et médico sociaux
- La suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards par an) auxquelles est soumis le secteur public

Pour améliorer les conditions de travail, la CGT revendique :

- La revalorisation des salaires, du point d'indice et des carrières pour tous les salarié-es dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2 200 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures
- L'augmentation des pensions, retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité entrainant un départ anticipé à la retraite a 55 ans
- L'indexation des salaires et pensions sur l'inflation
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou·tes dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- La reconnaissance des AMP au même niveau que les AS
- La création immédiate de 100 000 emplois dans les hôpitaux, 200 000 emplois en EHPAD, 100 000 emplois dans l'action sociale
- Le financement d'un plan pluri annuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, socio-éducatives, techniques et ouvrières)
- Développer les moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie
- La suppression de parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiants en formation sanitaires et sociales
- La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la fonction publique et développement des CDI dans le secteur privé
- L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction Publique
- La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration
- L'abrogation des journées de carence et des primes de présentéisme dans la secteur public et privé, la suppression de l'abattement de 10% de salaire en cas d'arrêt maladie mis en place dans la fonction publique
- La réduction du temps de travail.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Pour renforcer la démocratie, la CGT revendique :

- Une sécurité sociale, placée sous la responsabilité des représentant.e.s des assuré.e.s
- Par le rétablissement des élections d'administrateurs siégeant dans des instances retrouvant leurs pouvoirs de décisions en termes de gestion.
- Le renforcement de droits syndicaux et des moyens de les mettre en œuvre
- L'arrêt de la répression et de la criminalisation du fait syndical, du droit d'expression et de manifestation
- Le renforcement des instances représentatives des personnels et la remise en place des CHSCT

Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Pour répondre aux enjeux climatiques, la CGT revendique :

- L'arrêt du prétexte environnemental pour dégrader les conditions de travail : diminution de la température des bâtiments, économies de compresses… et passer de la responsabilisation/culpabilisation des salarié·ees pour aller vers la responsabilité collective
- La réduction de l'éloignement des productions de repas, du traitement du linge, en favorisant les circuits courts et en développant les services internes (blanchisserie, cuisine, etc.)
- Un financement et des embauches permettant la maintenance des outils de travail, pour garantir la longévité des investissements
- La relocalisation des industries du médicament et du matériel médical
- La rénovation des bâtiments existants et la construction des nouveaux bâtiments avec des techniques bio climatiques
- L'application du décret du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur en déclinant des mesures adaptées au milieu hospitalier, médico-social et social
- L'acquisition de matériels de protections : climatiseurs, ventilateurs, tenues adaptées, brumisateurs, stores, volets, installation des fontaines à eau réfrigérantes et filtrées dans tous les services
- La reconnaissance comme accident de travail les conséquences de la chaleur sur la santé des personnels
- Une véritable politique de prévention dans l'ensemble des champs de la société : politique environnementale, politique du logement, accès à une nourriture saine et adaptée, aménagement du travail, etc.
- La végétalisation des structures sanitaires, sociales et médico-sociales

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.
Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Barbara FILHOL,
Secrétaire générale



Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Fédération CGT
de la Santé et de l'Action Sociale

Stéphanie RIST

Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
A l'attention de Madame MALEZIEU et Monsieur BOURDEAUD'HUY DGOS

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 4 novembre 2026

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour le **14 novembre 2026** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.

Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous, la CGT revendique :

- L'arrêt des limitations à l'accès 24h/24 aux urgences et du développement de prises en charge en mode dégradé aux urgences et ailleurs
- La suppression du forfait urgences pour les patients n'étant pas hospitalisé suite à leur passage aux urgences
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico sociaux et l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées
- La réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité en articulation autour des CHU afin de développer une activité de Médecine de Chirurgie, d'Obstétrique et d'Urgences couvrant les besoins
- L'équipement des hôpitaux de proximité de structures pour les personnes âgées et les aides à domicile intégrées dans les équipes pluridisciplinaires
- Pour la psychiatrie, le développement d'un réseau de structures spécifique et adaptée aux prises en charge aux bassins de population : un CMP, un CATTP, un hôpital de jour et 70 lits d'hospitalisation complète pour 70 000 habitants ;
- Pour la pédopsychiatrie : au moins 3 CMP, 2 CATTP, 2 hôpitaux de jour et 2 unités de 10 lits d'hospitalisation complète pour 200 000 habitants.
- La création de centres de santé publics en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de 1er recours et de prévention. Ils permettraient de regrouper, de coordonner pour un canton, une commune, l'ensemble des professionnels de santé et acteurs sociaux et d'adapter les prises en charge aux besoins de la population concernées
- Le développement d'un maillage de structures médico-sociales adaptées et publiques : EHPAD, MAS ; résidences, services de soins à domicile, accueil de jour
- Le développement d'un maillage de structures sociales publiques capable de répondre aux besoins des populations les plus précaires et de protéger l'enfance en danger
- La création d'un pôle public de santé permettant la maîtrise par l'État du prix d'achat des dispositifs et des équipements médicaux ainsi que des médicaments.

Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population, la CGT revendique :

- Le déblocage immédiat des 1,1 milliards d'euros mis en réserve dans le périmètre du Ministère de la Santé
- La réattribution immédiate des 6 milliards pris à la Sécurité Sociale pour renforcer le budget de guerre
- Le maintien et le renforcement de notre modèle social basé sur le principe : chacun reçoit selon ses besoins et paie selon ses moyens en pérennisant et développant le financement de la Sécurité sociale par des cotisations prélevées sur les salaires (salaire socialisé, suppression du bulletin de paie simplifié) et sur les revenus non salariaux (notamment les revenus financiers des entreprises) à un même taux, d'en finir avec le transfert vers l'impôt, notamment par le biais de la CSG avec l'objectif d'assurer le remboursement de tous les soins de la naissance à la mort à 100% et prenant en charge la dépendance.
- La suppression des exonérations de cotisations
- L'annulation immédiate de la dette des hôpitaux
- L'augmentation immédiate de 8% de l'ONDAM au minimum
- L'augmentation des budgets des établissements et un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires
- Des subventions d'investissements de l'Etat et des prêts de longue durée sans intérêts pour les établissements publics sanitaires, sociaux et médico sociaux
- La suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards par an) auxquelles est soumis le secteur public

Pour améliorer les conditions de travail, la CGT revendique :

- La revalorisation des salaires, du point d'indice et des carrières pour tous les salarié-es dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2 200 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures
- L'augmentation des pensions, retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité entrainant un départ anticipé à la retraite a 55 ans
- L'indexation des salaires et pensions sur l'inflation
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou·tes dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- La reconnaissance des AMP au même niveau que les AS
- La création immédiate de 100 000 emplois dans les hôpitaux, 200 000 emplois en EHPAD, 100 000 emplois dans l'action sociale
- Le financement d'un plan pluri annuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, socio-éducatives, techniques et ouvrières)
- Développer les moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie
- La suppression de parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiants en formation sanitaires et sociales
- La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la fonction publique et développement des CDI dans le secteur privé
- L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction Publique
- La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration
- L'abrogation des journées de carence et des primes de présentéisme dans la secteur public et privé, la suppression de l'abattement de 10% de salaire en cas d'arrêt maladie mis en place dans la fonction publique
- La réduction du temps de travail.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Pour renforcer la démocratie, la CGT revendique :

- Une sécurité sociale, placée sous la responsabilité des représentant.e.s des assuré.e.s
- Par le rétablissement des élections d'administrateurs siégeant dans des instances retrouvant leurs pouvoirs de décisions en termes de gestion.
- Le renforcement de droits syndicaux et des moyens de les mettre en œuvre
- L'arrêt de la répression et de la criminalisation du fait syndical, du droit d'expression et de manifestation
- Le renforcement des instances représentatives des personnels et la remise en place des CHSCT

Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Pour répondre aux enjeux climatiques, la CGT revendique :

- L'arrêt du prétexte environnemental pour dégrader les conditions de travail : diminution de la température des bâtiments, économies de compresses… et passer de la responsabilisation/culpabilisation des salarié·ees pour aller vers la responsabilité collective
- La réduction de l'éloignement des productions de repas, du traitement du linge, en favorisant les circuits courts et en développant les services internes (blanchisserie, cuisine, etc.)
- Un financement et des embauches permettant la maintenance des outils de travail, pour garantir la longévité des investissements
- La relocalisation des industries du médicament et du matériel médical
- La rénovation des bâtiments existants et la construction des nouveaux bâtiments avec des techniques bio climatiques
- L'application du décret du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur en déclinant des mesures adaptées au milieu hospitalier, médico-social et social
- L'acquisition de matériels de protections : climatiseurs, ventilateurs, tenues adaptées, brumisateurs, stores, volets, installation des fontaines à eau réfrigérantes et filtrées dans tous les services
- La reconnaissance comme accident de travail les conséquences de la chaleur sur la santé des personnels
- Une véritable politique de prévention dans l'ensemble des champs de la société : politique environnementale, politique du logement, accès à une nourriture saine et adaptée, aménagement du travail, etc.
- La végétalisation des structures sanitaires, sociales et médico-sociales

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.
Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Barbara FILHOL,
Secrétaire générale



Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Fédération CGT
de la Santé et de l'Action Sociale

Stéphanie RIST

Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
A l'attention de Madame MALEZIEU et Monsieur BOURDEAUD'HUY DGOS

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 4 novembre 2026

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour le **15 novembre 2026** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.

Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous, la CGT revendique :

- L'arrêt des limitations à l'accès 24h/24 aux urgences et du développement de prises en charge en mode dégradé aux urgences et ailleurs
- La suppression du forfait urgences pour les patients n'étant pas hospitalisé suite à leur passage aux urgences
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico sociaux et l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées
- La réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité en articulation autour des CHU afin de développer une activité de Médecine de Chirurgie, d'Obstétrique et d'Urgences couvrant les besoins
- L'équipement des hôpitaux de proximité de structures pour les personnes âgées et les aides à domicile intégrées dans les équipes pluridisciplinaires
- Pour la psychiatrie, le développement d'un réseau de structures spécifique et adaptée aux prises en charge aux bassins de population : un CMP, un CATTP, un hôpital de jour et 70 lits d'hospitalisation complète pour 70 000 habitants ;
- Pour la pédopsychiatrie : au moins 3 CMP, 2 CATTP, 2 hôpitaux de jour et 2 unités de 10 lits d'hospitalisation complète pour 200 000 habitants.
- La création de centres de santé publics en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de 1er recours et de prévention. Ils permettraient de regrouper, de coordonner pour un canton, une commune, l'ensemble des professionnels de santé et acteurs sociaux et d'adapter les prises en charge aux besoins de la population concernées
- Le développement d'un maillage de structures médico-sociales adaptées et publiques : EHPAD, MAS ; résidences, services de soins à domicile, accueil de jour
- Le développement d'un maillage de structures sociales publiques capable de répondre aux besoins des populations les plus précaires et de protéger l'enfance en danger
- La création d'un pôle public de santé permettant la maîtrise par l'État du prix d'achat des dispositifs et des équipements médicaux ainsi que des médicaments.

Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population, la CGT revendique :

- Le déblocage immédiat des 1,1 milliards d'euros mis en réserve dans le périmètre du Ministère de la Santé
- La réattribution immédiate des 6 milliards pris à la Sécurité Sociale pour renforcer le budget de guerre
- Le maintien et le renforcement de notre modèle social basé sur le principe : chacun reçoit selon ses besoins et paie selon ses moyens en pérennisant et développant le financement de la Sécurité sociale par des cotisations prélevées sur les salaires (salaire socialisé, suppression du bulletin de paie simplifié) et sur les revenus non salariaux (notamment les revenus financiers des entreprises) à un même taux, d'en finir avec le transfert vers l'impôt, notamment par le biais de la CSG avec l'objectif d'assurer le remboursement de tous les soins de la naissance à la mort à 100% et prenant en charge la dépendance.
- La suppression des exonérations de cotisations
- L'annulation immédiate de la dette des hôpitaux
- L'augmentation immédiate de 8% de l'ONDAM au minimum
- L'augmentation des budgets des établissements et un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires
- Des subventions d'investissements de l'Etat et des prêts de longue durée sans intérêts pour les établissements publics sanitaires, sociaux et médico sociaux
- La suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards par an) auxquelles est soumis le secteur public

Pour améliorer les conditions de travail, la CGT revendique :

- La revalorisation des salaires, du point d'indice et des carrières pour tous les salarié-es dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2 200 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures
- L'augmentation des pensions, retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité entrainant un départ anticipé à la retraite a 55 ans
- L'indexation des salaires et pensions sur l'inflation
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou·tes dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- La reconnaissance des AMP au même niveau que les AS
- La création immédiate de 100 000 emplois dans les hôpitaux, 200 000 emplois en EHPAD, 100 000 emplois dans l'action sociale
- Le financement d'un plan pluri annuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, socio-éducatives, techniques et ouvrières)
- Développer les moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie
- La suppression de parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiants en formation sanitaires et sociales
- La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la fonction publique et développement des CDI dans le secteur privé
- L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction Publique
- La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration
- L'abrogation des journées de carence et des primes de présentéisme dans la secteur public et privé, la suppression de l'abattement de 10% de salaire en cas d'arrêt maladie mis en place dans la fonction publique
- La réduction du temps de travail.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Pour renforcer la démocratie, la CGT revendique :

- Une sécurité sociale, placée sous la responsabilité des représentant.e.s des assuré.e.s
- Par le rétablissement des élections d'administrateurs siégeant dans des instances retrouvant leurs pouvoirs de décisions en termes de gestion.
- Le renforcement de droits syndicaux et des moyens de les mettre en œuvre
- L'arrêt de la répression et de la criminalisation du fait syndical, du droit d'expression et de manifestation
- Le renforcement des instances représentatives des personnels et la remise en place des CHSCT

Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Pour répondre aux enjeux climatiques, la CGT revendique :

- L'arrêt du prétexte environnemental pour dégrader les conditions de travail : diminution de la température des bâtiments, économies de compresses… et passer de la responsabilisation/culpabilisation des salarié·ees pour aller vers la responsabilité collective
- La réduction de l'éloignement des productions de repas, du traitement du linge, en favorisant les circuits courts et en développant les services internes (blanchisserie, cuisine, etc.)
- Un financement et des embauches permettant la maintenance des outils de travail, pour garantir la longévité des investissements
- La relocalisation des industries du médicament et du matériel médical
- La rénovation des bâtiments existants et la construction des nouveaux bâtiments avec des techniques bio climatiques
- L'application du décret du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur en déclinant des mesures adaptées au milieu hospitalier, médico-social et social
- L'acquisition de matériels de protections : climatiseurs, ventilateurs, tenues adaptées, brumisateurs, stores, volets, installation des fontaines à eau réfrigérantes et filtrées dans tous les services
- La reconnaissance comme accident de travail les conséquences de la chaleur sur la santé des personnels
- Une véritable politique de prévention dans l'ensemble des champs de la société : politique environnementale, politique du logement, accès à une nourriture saine et adaptée, aménagement du travail, etc.
- La végétalisation des structures sanitaires, sociales et médico-sociales

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.
Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Barbara FILHOL,
Secrétaire générale



Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Fédération CGT
de la Santé et de l'Action Sociale

Stéphanie RIST

Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
A l'attention de Madame MALEZIEU et Monsieur BOURDEAUD'HUY DGOS

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 4 novembre 2026

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour le **16 novembre 2026** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.

Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous, la CGT revendique :

- L'arrêt des limitations à l'accès 24h/24 aux urgences et du développement de prises en charge en mode dégradé aux urgences et ailleurs
- La suppression du forfait urgences pour les patients n'étant pas hospitalisé suite à leur passage aux urgences
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico sociaux et l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées
- La réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité en articulation autour des CHU afin de développer une activité de Médecine de Chirurgie, d'Obstétrique et d'Urgences couvrant les besoins
- L'équipement des hôpitaux de proximité de structures pour les personnes âgées et les aides à domicile intégrées dans les équipes pluridisciplinaires
- Pour la psychiatrie, le développement d'un réseau de structures spécifique et adaptée aux prises en charge aux bassins de population : un CMP, un CATTP, un hôpital de jour et 70 lits d'hospitalisation complète pour 70 000 habitants ;
- Pour la pédopsychiatrie : au moins 3 CMP, 2 CATTP, 2 hôpitaux de jour et 2 unités de 10 lits d'hospitalisation complète pour 200 000 habitants.
- La création de centres de santé publics en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de 1er recours et de prévention. Ils permettraient de regrouper, de coordonner pour un canton, une commune, l'ensemble des professionnels de santé et acteurs sociaux et d'adapter les prises en charge aux besoins de la population concernées
- Le développement d'un maillage de structures médico-sociales adaptées et publiques : EHPAD, MAS ; résidences, services de soins à domicile, accueil de jour
- Le développement d'un maillage de structures sociales publiques capable de répondre aux besoins des populations les plus précaires et de protéger l'enfance en danger
- La création d'un pôle public de santé permettant la maîtrise par l'État du prix d'achat des dispositifs et des équipements médicaux ainsi que des médicaments.

Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population, la CGT revendique :

- Le déblocage immédiat des 1,1 milliards d'euros mis en réserve dans le périmètre du Ministère de la Santé
- La réattribution immédiate des 6 milliards pris à la Sécurité Sociale pour renforcer le budget de guerre
- Le maintien et le renforcement de notre modèle social basé sur le principe : chacun reçoit selon ses besoins et paie selon ses moyens en pérennisant et développant le financement de la Sécurité sociale par des cotisations prélevées sur les salaires (salaire socialisé, suppression du bulletin de paie simplifié) et sur les revenus non salariaux (notamment les revenus financiers des entreprises) à un même taux, d'en finir avec le transfert vers l'impôt, notamment par le biais de la CSG avec l'objectif d'assurer le remboursement de tous les soins de la naissance à la mort à 100% et prenant en charge la dépendance.
- La suppression des exonérations de cotisations
- L'annulation immédiate de la dette des hôpitaux
- L'augmentation immédiate de 8% de l'ONDAM au minimum
- L'augmentation des budgets des établissements et un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires
- Des subventions d'investissements de l'Etat et des prêts de longue durée sans intérêts pour les établissements publics sanitaires, sociaux et médico sociaux
- La suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards par an) auxquelles est soumis le secteur public

Pour améliorer les conditions de travail, la CGT revendique :

- La revalorisation des salaires, du point d'indice et des carrières pour tous les salarié-es dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2 200 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures
- L'augmentation des pensions, retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité entrainant un départ anticipé à la retraite a 55 ans
- L'indexation des salaires et pensions sur l'inflation
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou·tes dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- La reconnaissance des AMP au même niveau que les AS
- La création immédiate de 100 000 emplois dans les hôpitaux, 200 000 emplois en EHPAD, 100 000 emplois dans l'action sociale
- Le financement d'un plan pluri annuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, socio-éducatives, techniques et ouvrières)
- Développer les moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie
- La suppression de parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiants en formation sanitaires et sociales
- La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la fonction publique et développement des CDI dans le secteur privé
- L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction Publique
- La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration
- L'abrogation des journées de carence et des primes de présentéisme dans la secteur public et privé, la suppression de l'abattement de 10% de salaire en cas d'arrêt maladie mis en place dans la fonction publique
- La réduction du temps de travail.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Pour renforcer la démocratie, la CGT revendique :

- Une sécurité sociale, placée sous la responsabilité des représentant.e.s des assuré.e.s
- Par le rétablissement des élections d'administrateurs siégeant dans des instances retrouvant leurs pouvoirs de décisions en termes de gestion.
- Le renforcement de droits syndicaux et des moyens de les mettre en œuvre
- L'arrêt de la répression et de la criminalisation du fait syndical, du droit d'expression et de manifestation
- Le renforcement des instances représentatives des personnels et la remise en place des CHSCT

Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Pour répondre aux enjeux climatiques, la CGT revendique :

- L'arrêt du prétexte environnemental pour dégrader les conditions de travail : diminution de la température des bâtiments, économies de compresses… et passer de la responsabilisation/culpabilisation des salarié·ees pour aller vers la responsabilité collective
- La réduction de l'éloignement des productions de repas, du traitement du linge, en favorisant les circuits courts et en développant les services internes (blanchisserie, cuisine, etc.)
- Un financement et des embauches permettant la maintenance des outils de travail, pour garantir la longévité des investissements
- La relocalisation des industries du médicament et du matériel médical
- La rénovation des bâtiments existants et la construction des nouveaux bâtiments avec des techniques bio climatiques
- L'application du décret du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur en déclinant des mesures adaptées au milieu hospitalier, médico-social et social
- L'acquisition de matériels de protections : climatiseurs, ventilateurs, tenues adaptées, brumisateurs, stores, volets, installation des fontaines à eau réfrigérantes et filtrées dans tous les services
- La reconnaissance comme accident de travail les conséquences de la chaleur sur la santé des personnels
- Une véritable politique de prévention dans l'ensemble des champs de la société : politique environnementale, politique du logement, accès à une nourriture saine et adaptée, aménagement du travail, etc.
- La végétalisation des structures sanitaires, sociales et médico-sociales

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.
Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Barbara FILHOL,
Secrétaire générale



Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Fédération CGT
de la Santé et de l'Action Sociale

Stéphanie RIST

Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
A l'attention de Madame MALEZIEU et Monsieur BOURDEAUD'HUY DGOS

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 4 novembre 2026

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour le **17 novembre 2026** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.

Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous, la CGT revendique :

- L'arrêt des limitations à l'accès 24h/24 aux urgences et du développement de prises en charge en mode dégradé aux urgences et ailleurs
- La suppression du forfait urgences pour les patients n'étant pas hospitalisé suite à leur passage aux urgences
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico sociaux et l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées
- La réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité en articulation autour des CHU afin de développer une activité de Médecine de Chirurgie, d'Obstétrique et d'Urgences couvrant les besoins
- L'équipement des hôpitaux de proximité de structures pour les personnes âgées et les aides à domicile intégrées dans les équipes pluridisciplinaires
- Pour la psychiatrie, le développement d'un réseau de structures spécifique et adaptée aux prises en charge aux bassins de population : un CMP, un CATTP, un hôpital de jour et 70 lits d'hospitalisation complète pour 70 000 habitants ;
- Pour la pédopsychiatrie : au moins 3 CMP, 2 CATTP, 2 hôpitaux de jour et 2 unités de 10 lits d'hospitalisation complète pour 200 000 habitants.
- La création de centres de santé publics en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de 1er recours et de prévention. Ils permettraient de regrouper, de coordonner pour un canton, une commune, l'ensemble des professionnels de santé et acteurs sociaux et d'adapter les prises en charge aux besoins de la population concernées
- Le développement d'un maillage de structures médico-sociales adaptées et publiques : EHPAD, MAS ; résidences, services de soins à domicile, accueil de jour
- Le développement d'un maillage de structures sociales publiques capable de répondre aux besoins des populations les plus précaires et de protéger l'enfance en danger
- La création d'un pôle public de santé permettant la maîtrise par l'État du prix d'achat des dispositifs et des équipements médicaux ainsi que des médicaments.

Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population, la CGT revendique :

- Le déblocage immédiat des 1,1 milliards d'euros mis en réserve dans le périmètre du Ministère de la Santé
- La réattribution immédiate des 6 milliards pris à la Sécurité Sociale pour renforcer le budget de guerre
- Le maintien et le renforcement de notre modèle social basé sur le principe : chacun reçoit selon ses besoins et paie selon ses moyens en pérennisant et développant le financement de la Sécurité sociale par des cotisations prélevées sur les salaires (salaire socialisé, suppression du bulletin de paie simplifié) et sur les revenus non salariaux (notamment les revenus financiers des entreprises) à un même taux, d'en finir avec le transfert vers l'impôt, notamment par le biais de la CSG avec l'objectif d'assurer le remboursement de tous les soins de la naissance à la mort à 100% et prenant en charge la dépendance.
- La suppression des exonérations de cotisations
- L'annulation immédiate de la dette des hôpitaux
- L'augmentation immédiate de 8% de l'ONDAM au minimum
- L'augmentation des budgets des établissements et un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires
- Des subventions d'investissements de l'Etat et des prêts de longue durée sans intérêts pour les établissements publics sanitaires, sociaux et médico sociaux
- La suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards par an) auxquelles est soumis le secteur public

Pour améliorer les conditions de travail, la CGT revendique :

- La revalorisation des salaires, du point d'indice et des carrières pour tous les salarié-es dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2 200 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures
- L'augmentation des pensions, retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité entrainant un départ anticipé à la retraite a 55 ans
- L'indexation des salaires et pensions sur l'inflation
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou·tes dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- La reconnaissance des AMP au même niveau que les AS
- La création immédiate de 100 000 emplois dans les hôpitaux, 200 000 emplois en EHPAD, 100 000 emplois dans l'action sociale
- Le financement d'un plan pluri annuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, socio-éducatives, techniques et ouvrières)
- Développer les moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie
- La suppression de parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiants en formation sanitaires et sociales
- La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la fonction publique et développement des CDI dans le secteur privé
- L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction Publique
- La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration
- L'abrogation des journées de carence et des primes de présentéisme dans la secteur public et privé, la suppression de l'abattement de 10% de salaire en cas d'arrêt maladie mis en place dans la fonction publique
- La réduction du temps de travail.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Pour renforcer la démocratie, la CGT revendique :

- Une sécurité sociale, placée sous la responsabilité des représentant.e.s des assuré.e.s
- Par le rétablissement des élections d'administrateurs siégeant dans des instances retrouvant leurs pouvoirs de décisions en termes de gestion.
- Le renforcement de droits syndicaux et des moyens de les mettre en œuvre
- L'arrêt de la répression et de la criminalisation du fait syndical, du droit d'expression et de manifestation
- Le renforcement des instances représentatives des personnels et la remise en place des CHSCT

Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Pour répondre aux enjeux climatiques, la CGT revendique :

- L'arrêt du prétexte environnemental pour dégrader les conditions de travail : diminution de la température des bâtiments, économies de compresses… et passer de la responsabilisation/culpabilisation des salarié·ees pour aller vers la responsabilité collective
- La réduction de l'éloignement des productions de repas, du traitement du linge, en favorisant les circuits courts et en développant les services internes (blanchisserie, cuisine, etc.)
- Un financement et des embauches permettant la maintenance des outils de travail, pour garantir la longévité des investissements
- La relocalisation des industries du médicament et du matériel médical
- La rénovation des bâtiments existants et la construction des nouveaux bâtiments avec des techniques bio climatiques
- L'application du décret du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur en déclinant des mesures adaptées au milieu hospitalier, médico-social et social
- L'acquisition de matériels de protections : climatiseurs, ventilateurs, tenues adaptées, brumisateurs, stores, volets, installation des fontaines à eau réfrigérantes et filtrées dans tous les services
- La reconnaissance comme accident de travail les conséquences de la chaleur sur la santé des personnels
- Une véritable politique de prévention dans l'ensemble des champs de la société : politique environnementale, politique du logement, accès à une nourriture saine et adaptée, aménagement du travail, etc.
- La végétalisation des structures sanitaires, sociales et médico-sociales

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.
Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Barbara FILHOL,
Secrétaire générale



Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Fédération CGT
de la Santé et de l'Action Sociale

Stéphanie RIST

Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
A l'attention de Madame MALEZIEU et Monsieur BOURDEAUD'HUY DGOS

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 4 novembre 2026

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour le **18 novembre 2026** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.

Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous, la CGT revendique :

- L'arrêt des limitations à l'accès 24h/24 aux urgences et du développement de prises en charge en mode dégradé aux urgences et ailleurs
- La suppression du forfait urgences pour les patients n'étant pas hospitalisé suite à leur passage aux urgences
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico sociaux et l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées
- La réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité en articulation autour des CHU afin de développer une activité de Médecine de Chirurgie, d'Obstétrique et d'Urgences couvrant les besoins
- L'équipement des hôpitaux de proximité de structures pour les personnes âgées et les aides à domicile intégrées dans les équipes pluridisciplinaires
- Pour la psychiatrie, le développement d'un réseau de structures spécifique et adaptée aux prises en charge aux bassins de population : un CMP, un CATTP, un hôpital de jour et 70 lits d'hospitalisation complète pour 70 000 habitants ;
- Pour la pédopsychiatrie : au moins 3 CMP, 2 CATTP, 2 hôpitaux de jour et 2 unités de 10 lits d'hospitalisation complète pour 200 000 habitants.
- La création de centres de santé publics en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de 1er recours et de prévention. Ils permettraient de regrouper, de coordonner pour un canton, une commune, l'ensemble des professionnels de santé et acteurs sociaux et d'adapter les prises en charge aux besoins de la population concernées
- Le développement d'un maillage de structures médico-sociales adaptées et publiques : EHPAD, MAS ; résidences, services de soins à domicile, accueil de jour
- Le développement d'un maillage de structures sociales publiques capable de répondre aux besoins des populations les plus précaires et de protéger l'enfance en danger
- La création d'un pôle public de santé permettant la maîtrise par l'État du prix d'achat des dispositifs et des équipements médicaux ainsi que des médicaments.

Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population, la CGT revendique :

- Le déblocage immédiat des 1,1 milliards d'euros mis en réserve dans le périmètre du Ministère de la Santé
- La réattribution immédiate des 6 milliards pris à la Sécurité Sociale pour renforcer le budget de guerre
- Le maintien et le renforcement de notre modèle social basé sur le principe : chacun reçoit selon ses besoins et paie selon ses moyens en pérennisant et développant le financement de la Sécurité sociale par des cotisations prélevées sur les salaires (salaire socialisé, suppression du bulletin de paie simplifié) et sur les revenus non salariaux (notamment les revenus financiers des entreprises) à un même taux, d'en finir avec le transfert vers l'impôt, notamment par le biais de la CSG avec l'objectif d'assurer le remboursement de tous les soins de la naissance à la mort à 100% et prenant en charge la dépendance.
- La suppression des exonérations de cotisations
- L'annulation immédiate de la dette des hôpitaux
- L'augmentation immédiate de 8% de l'ONDAM au minimum
- L'augmentation des budgets des établissements et un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires
- Des subventions d'investissements de l'Etat et des prêts de longue durée sans intérêts pour les établissements publics sanitaires, sociaux et médico sociaux
- La suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards par an) auxquelles est soumis le secteur public

Pour améliorer les conditions de travail, la CGT revendique :

- La revalorisation des salaires, du point d'indice et des carrières pour tous les salarié-es dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2 200 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures
- L'augmentation des pensions, retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité entrainant un départ anticipé à la retraite a 55 ans
- L'indexation des salaires et pensions sur l'inflation
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou·tes dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- La reconnaissance des AMP au même niveau que les AS
- La création immédiate de 100 000 emplois dans les hôpitaux, 200 000 emplois en EHPAD, 100 000 emplois dans l'action sociale
- Le financement d'un plan pluri annuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, socio-éducatives, techniques et ouvrières)
- Développer les moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie
- La suppression de parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiants en formation sanitaires et sociales
- La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la fonction publique et développement des CDI dans le secteur privé
- L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction Publique
- La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration
- L'abrogation des journées de carence et des primes de présentéisme dans la secteur public et privé, la suppression de l'abattement de 10% de salaire en cas d'arrêt maladie mis en place dans la fonction publique
- La réduction du temps de travail.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Pour renforcer la démocratie, la CGT revendique :

- Une sécurité sociale, placée sous la responsabilité des représentant.e.s des assuré.e.s
- Par le rétablissement des élections d'administrateurs siégeant dans des instances retrouvant leurs pouvoirs de décisions en termes de gestion.
- Le renforcement de droits syndicaux et des moyens de les mettre en œuvre
- L'arrêt de la répression et de la criminalisation du fait syndical, du droit d'expression et de manifestation
- Le renforcement des instances représentatives des personnels et la remise en place des CHSCT

Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Pour répondre aux enjeux climatiques, la CGT revendique :

- L'arrêt du prétexte environnemental pour dégrader les conditions de travail : diminution de la température des bâtiments, économies de compresses… et passer de la responsabilisation/culpabilisation des salarié·ees pour aller vers la responsabilité collective
- La réduction de l'éloignement des productions de repas, du traitement du linge, en favorisant les circuits courts et en développant les services internes (blanchisserie, cuisine, etc.)
- Un financement et des embauches permettant la maintenance des outils de travail, pour garantir la longévité des investissements
- La relocalisation des industries du médicament et du matériel médical
- La rénovation des bâtiments existants et la construction des nouveaux bâtiments avec des techniques bio climatiques
- L'application du décret du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur en déclinant des mesures adaptées au milieu hospitalier, médico-social et social
- L'acquisition de matériels de protections : climatiseurs, ventilateurs, tenues adaptées, brumisateurs, stores, volets, installation des fontaines à eau réfrigérantes et filtrées dans tous les services
- La reconnaissance comme accident de travail les conséquences de la chaleur sur la santé des personnels
- Une véritable politique de prévention dans l'ensemble des champs de la société : politique environnementale, politique du logement, accès à une nourriture saine et adaptée, aménagement du travail, etc.
- La végétalisation des structures sanitaires, sociales et médico-sociales

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.
Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Barbara FILHOL,
Secrétaire générale



Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Fédération CGT
de la Santé et de l'Action Sociale

Stéphanie RIST

Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
A l'attention de Madame MALEZIEU et Monsieur BOURDEAUD'HUY DGOS

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 4 novembre 2026

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour le **19 novembre 2026** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.

Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous, la CGT revendique :

- L'arrêt des limitations à l'accès 24h/24 aux urgences et du développement de prises en charge en mode dégradé aux urgences et ailleurs
- La suppression du forfait urgences pour les patients n'étant pas hospitalisé suite à leur passage aux urgences
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico sociaux et l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées
- La réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité en articulation autour des CHU afin de développer une activité de Médecine de Chirurgie, d'Obstétrique et d'Urgences couvrant les besoins
- L'équipement des hôpitaux de proximité de structures pour les personnes âgées et les aides à domicile intégrées dans les équipes pluridisciplinaires
- Pour la psychiatrie, le développement d'un réseau de structures spécifique et adaptée aux prises en charge aux bassins de population : un CMP, un CATTP, un hôpital de jour et 70 lits d'hospitalisation complète pour 70 000 habitants ;
- Pour la pédopsychiatrie : au moins 3 CMP, 2 CATTP, 2 hôpitaux de jour et 2 unités de 10 lits d'hospitalisation complète pour 200 000 habitants.
- La création de centres de santé publics en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de 1er recours et de prévention. Ils permettraient de regrouper, de coordonner pour un canton, une commune, l'ensemble des professionnels de santé et acteurs sociaux et d'adapter les prises en charge aux besoins de la population concernées
- Le développement d'un maillage de structures médico-sociales adaptées et publiques : EHPAD, MAS ; résidences, services de soins à domicile, accueil de jour
- Le développement d'un maillage de structures sociales publiques capable de répondre aux besoins des populations les plus précaires et de protéger l'enfance en danger
- La création d'un pôle public de santé permettant la maîtrise par l'État du prix d'achat des dispositifs et des équipements médicaux ainsi que des médicaments.

Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population, la CGT revendique :

- Le déblocage immédiat des 1,1 milliards d'euros mis en réserve dans le périmètre du Ministère de la Santé
- La réattribution immédiate des 6 milliards pris à la Sécurité Sociale pour renforcer le budget de guerre
- Le maintien et le renforcement de notre modèle social basé sur le principe : chacun reçoit selon ses besoins et paie selon ses moyens en pérennisant et développant le financement de la Sécurité sociale par des cotisations prélevées sur les salaires (salaire socialisé, suppression du bulletin de paie simplifié) et sur les revenus non salariaux (notamment les revenus financiers des entreprises) à un même taux, d'en finir avec le transfert vers l'impôt, notamment par le biais de la CSG avec l'objectif d'assurer le remboursement de tous les soins de la naissance à la mort à 100% et prenant en charge la dépendance.
- La suppression des exonérations de cotisations
- L'annulation immédiate de la dette des hôpitaux
- L'augmentation immédiate de 8% de l'ONDAM au minimum
- L'augmentation des budgets des établissements et un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires
- Des subventions d'investissements de l'Etat et des prêts de longue durée sans intérêts pour les établissements publics sanitaires, sociaux et médico sociaux
- La suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards par an) auxquelles est soumis le secteur public

Pour améliorer les conditions de travail, la CGT revendique :

- La revalorisation des salaires, du point d'indice et des carrières pour tous les salarié-es dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2 200 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures
- L'augmentation des pensions, retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité entrainant un départ anticipé à la retraite a 55 ans
- L'indexation des salaires et pensions sur l'inflation
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou·tes dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- La reconnaissance des AMP au même niveau que les AS
- La création immédiate de 100 000 emplois dans les hôpitaux, 200 000 emplois en EHPAD, 100 000 emplois dans l'action sociale
- Le financement d'un plan pluri annuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, socio-éducatives, techniques et ouvrières)
- Développer les moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie
- La suppression de parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiants en formation sanitaires et sociales
- La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la fonction publique et développement des CDI dans le secteur privé
- L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction Publique
- La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration
- L'abrogation des journées de carence et des primes de présentéisme dans la secteur public et privé, la suppression de l'abattement de 10% de salaire en cas d'arrêt maladie mis en place dans la fonction publique
- La réduction du temps de travail.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Pour renforcer la démocratie, la CGT revendique :

- Une sécurité sociale, placée sous la responsabilité des représentant.e.s des assuré.e.s
- Par le rétablissement des élections d'administrateurs siégeant dans des instances retrouvant leurs pouvoirs de décisions en termes de gestion.
- Le renforcement de droits syndicaux et des moyens de les mettre en œuvre
- L'arrêt de la répression et de la criminalisation du fait syndical, du droit d'expression et de manifestation
- Le renforcement des instances représentatives des personnels et la remise en place des CHSCT

Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

Pour répondre aux enjeux climatiques, la CGT revendique :

- L'arrêt du prétexte environnemental pour dégrader les conditions de travail : diminution de la température des bâtiments, économies de compresses… et passer de la responsabilisation/culpabilisation des salarié·ees pour aller vers la responsabilité collective
- La réduction de l'éloignement des productions de repas, du traitement du linge, en favorisant les circuits courts et en développant les services internes (blanchisserie, cuisine, etc.)
- Un financement et des embauches permettant la maintenance des outils de travail, pour garantir la longévité des investissements
- La relocalisation des industries du médicament et du matériel médical
- La rénovation des bâtiments existants et la construction des nouveaux bâtiments avec des techniques bio climatiques
- L'application du décret du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur en déclinant des mesures adaptées au milieu hospitalier, médico-social et social
- L'acquisition de matériels de protections : climatiseurs, ventilateurs, tenues adaptées, brumisateurs, stores, volets, installation des fontaines à eau réfrigérantes et filtrées dans tous les services
- La reconnaissance comme accident de travail les conséquences de la chaleur sur la santé des personnels
- Une véritable politique de prévention dans l'ensemble des champs de la société : politique environnementale, politique du logement, accès à une nourriture saine et adaptée, aménagement du travail, etc.
- La végétalisation des structures sanitaires, sociales et médico-sociales

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.
Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Barbara FILHOL,
Secrétaire générale



Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr